

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

**PRÉFECTURE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE
L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSÉES, DE L'UTILITÉ PUBLIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES
EAUX DE LA LYS (SYMSAGEL)**

**REVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION
DES EAUX (SAGE) DE LA LYS**

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE PARTICIPATION DU PUBLIC
PAR VOIE ELECTRONIQUE**

Le public est prévenu qu'en application de l'article L.212-9 du code de l'environnement, une participation du public par voie électronique, portant sur la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Lys, se déroulera du 31 octobre au 29 novembre 2018 inclus.

Pendant toute la durée de cette participation du public par voie électronique, le dossier de révision du SAGE de la Lys sous format papier sera mis à disposition du public en préfectures du Pas-de-Calais et du Nord ainsi qu'en sous-préfectures de Béthune, Dunkerque, Lens, Montreuil-sur-Mer et Saint-Omer, aux dates et heures d'ouverture au public. Ce dossier sera également disponible en version dématérialisée sur le site internet suivant : <http://www.sage-lys.net/index.php/accueil-site>.

Le public pourra faire part de ses observations ou questions par courrier électronique à l'adresse suivante : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr. Des renseignements pertinents pourront également être obtenus en contactant le SYMSAGEL, par téléphone ou par courrier aux coordonnées suivantes :

SYMSAGEL
Madame RÉGNIEZ, chargée de mission SAGE de la Lys
138 bis, rue Léon Blum
62290 NOEUX-LES-MINES
Tél. : 03.61.40.00.60

L'évaluation environnementale du dossier de révision du SAGE de la Lys, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) et le mémoire en réponse aux remarques formulées par la MRAE sont insérés au dossier mis à disposition du public.

Au terme de cette participation du public par voie électronique, le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Lys, éventuellement modifié pour tenir compte des avis et des observations exprimés, sera approuvé par le Préfet du Pas-de-Calais (pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr).